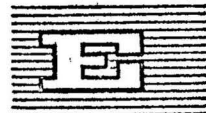


NATIONS UNIES

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.58/C.3/L.4  
18 janvier 1971

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR L'ADOPTION  
D'UN PROTOCOLE SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Comité technique - Adjonctions aux Tableaux

Proposition de la délégation australienne :

Conformément aux dispositions du paragraphe 15 a) i) du document intitulé  
"Organisation des travaux et programme de la Conférence", portant la cote  
E/CONF.58/2/Rev.1, la délégation australienne propose que les substances suivantes :

Allobarbital  
Aprobarbital  
Butobarbital  
Heptabarbe  
Secbutabarbital  
Talbutal  
Vinbarbital

mentionnées dans le dix-septième rapport du Comité OMS d'experts de la pharmaco-  
dépendance en tant qu'analogues des substances inscrites au Projet de Tableau III,  
soient ajoutées soit au Tableau III, soit au Tableau IV du Projet de Protocole.

Les substances en question sont des barbituriques à action de durée inter-  
médiaire ou de courte durée, et comme le montre une documentation abondante, elles  
présentent d'une façon générale un plus grand risque d'abus que les barbituriques  
à action de longue durée déjà inscrits au Tableau IV.